

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

➔ **Dossier du participant**
Vendredi 6 février 2015



» L'école
change
avec
vous »

SOMMAIRE

ÉDITO

L'ACTION CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

- Un enjeu éducatif majeur : définition du harcèlement à l'école
- Les chiffres du harcèlement en milieu scolaire
- Le harcèlement inscrit dans la loi de refondation de l'École de la République
- L'action du ministère de l'Éducation nationale de 2012 à 2014
- Les acteurs et les partenaires de la lutte contre le harcèlement
- Le harcèlement moral reconnu comme un délit

LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE EN 2013 ET 2014 AU NIVEAU NATIONAL, DANS LES ACADÉMIES ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Les 4 axes du plan de prévention du harcèlement et de la campagne lancée le 26 novembre 2013 : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge
- Bilan 2014 de la plateforme nationale « stop harcèlement »
- Que faire face au harcèlement ?

LE BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE : ENQUÊTE ORCHESTRA

- Méthodologie
- Résultats : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge

UNE MÉTHODE POUR AGIR SUR LE HARCÈLEMENT : L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE

- Associer le plus largement possible en interne
- Créer des partenariats en dehors de l'école
- Agir concrètement à tous les niveaux dans l'éducation nationale

DE NOUVELLES INITIATIVES POUR L'ÉDUCATION NATIONALE EN 2015 ET 2016

ÉDITO

La lutte contre le harcèlement est une priorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Priorité car le harcèlement va à l'encontre des valeurs défendues par l'école : le respect de chacun, l'acceptation des différences, l'apprentissage de la citoyenneté. La loi du plus fort ne peut pas régir les rapports entre élèves.

Pendant longtemps, et parfois encore aujourd'hui, le harcèlement entre élèves a été considéré comme anodin, voire constitutif de la construction de nos enfants et de nos jeunes, laissant souvent entendre que ces violences « forgeaient le caractère ». Pour contrer ces discours fatalistes, il est indispensable de mieux faire connaître ce phénomène et ses conséquences qui sont graves, parfois dramatiques sur les courts, moyens et longs termes. Il est essentiel de briser la loi du silence et de refuser que, pour une différence, réelle, supposée ou fantasmée, un enfant puisse être victime de brimades, d'injures, de violences physiques, de rejet, de rumeurs à répétition. Au-delà de la considération indispensable de ces souffrances, le harcèlement doit aussi interpeller l'école car il traduit un dysfonctionnement du groupe, qui trop souvent ne réagit pas à ces violences. Or l'école a pour mission de favoriser le vivre ensemble, de transmettre et de faire vivre, au quotidien, les valeurs de la République auprès des citoyens en construction que sont nos élèves.

Ce phénomène, qui touche plusieurs centaines de milliers d'enfants et de jeunes, est l'affaire de tous. Le ministère a développé une vaste politique publique pour sensibiliser, prévenir, former ses personnels et également prendre en charge les situations de harcèlement existantes. Beaucoup se fait déjà, mais le chemin à parcourir reste long. La lutte contre le harcèlement invite à un changement de regard sur les victimes, les témoins, mais aussi les auteurs de ce phénomène. Elle implique de travailler dans la confiance avec les familles, qui ont besoin d'être rassurées, écoutées, orientées quand leur enfant est en souffrance.

Pour que la lutte contre le harcèlement soit efficace, elle doit s'inscrire dans un temps long, celui de la prévention, de la vigilance au quotidien. Pour prévenir, il est indispensable de renforcer la co-éducation, de réfléchir à l'engagement des élèves, à l'écoute qui leur est réservée. Les équipes, dans le respect des compétences de chacun, doivent être en mesure de repérer ce phénomène, de le prévenir et de le prendre en charge. C'est un travail collectif qui ne peut relever des seuls personnels médico-sociaux ou de vie scolaire. Le harcèlement interroge aussi les partenariats car si l'école peut beaucoup, elle ne peut pas tout. Il est indispensable que la prise en charge éducative de la situation soit accompagnée d'une prise en charge plus individuelle des enfants et des jeunes victimes ou auteurs. Tous doivent pouvoir se reconstruire après les blessures psychologiques infligées et changer de comportement quand ils sont auteurs, car c'est cela aussi, éduquer.

Pour faire face aux urgences et aux situations déjà malheureusement installées, le ministère a mis en place des dispositifs multiples : numéros verts national et académiques, réseaux de référents « harcèlement » pour écouter et accompagner les familles et les établissements.

L'action se poursuit et continuera à s'amplifier grâce à l'implication de tous pour que le climat scolaire dans nos écoles et nos établissements soit apaisé et favorable au bien-être des élèves et des personnels, préalable indispensable à la transmission des savoirs que doit assurer l'école de la République.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

L'ACTION CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

UN ENJEU ÉDUCATIF MAJEUR : DÉFINITION DU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

UN ENJEU ÉDUCATIF MAJEUR : DÉFINITION DU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Les trois caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

- La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

Le harcèlement est un phénomène de groupe qui réunit toujours plusieurs acteurs : la victime, son ou ses agresseurs et les témoins. Cette relation triangulaire entre victime, agresseur(s) et témoins est centrale dans le maintien du harcèlement :

- Le(s) harceleur(s), parvenant à faire de ses camarades témoins les complices de ses actes, installent une relation de domination collective sur la victime.
- La victime, ne trouvant ni défense ni empathie chez ses pairs, s'enferme très souvent dans l'isolement.
- Les témoins, en soutenant, encourageant ou faisant semblant d'ignorer le harcèlement, renforcent la violence du harceleur.

L'usage des nouvelles technologies peut favoriser, accroître ou induire des situations de **cyberharcèlement**.

La prévention et la lutte contre le harcèlement dans les écoles et les établissements scolaires du second degré constituent un enjeu éducatif majeur : être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut provoquer des difficultés scolaires, de l'absentéisme, du décrochage scolaire, des troubles du métabolisme, des changements de comportement, des troubles anxio-dépressifs, voire des conduites suicidaires. À long terme, chez les victimes et chez les auteurs, le harcèlement peut entraîner des troubles de la socialisation, des comportements dépressifs voire violents pouvant aller jusqu'au suicide. Même s'il n'y a pas de déterminisme, être auteur de harcèlement dans sa jeunesse augmente fortement les risques de violences intrafamiliales et de comportements délinquants. Il est indispensable de prendre en considération ce phénomène au plus tôt pour éviter ces conséquences graves.

LES CHIFFRES DU HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Dans le premier degré, une enquête réalisée par l'Unicef et l'Observatoire international de la violence à l'école montrait que 5% des élèves de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) sont victimes de harcèlement sévère, soit 123 000 élèves¹ sur 2 463 065 écoliers de cycle 3. Si l'on considère le harcèlement modéré à sévère, ce chiffre monte à 12% des écoliers de cycle 3 soit 295 600 élèves.

En collège, 7% des collégiens subissent du harcèlement sévère selon les différentes enquêtes de la DEPP (2011, 2013) soit 233 000 élèves sur 3 332 000 collégiens². Si l'on inclut le harcèlement modéré cela concerne 10% des collégiens soit 332 000 élèves.

En lycée, une enquête a été réalisée par la délégation ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire. Les résultats complets seront publiés sous peu³. Cette enquête sera généralisée par la Depp. Cette enquête révèle, comme les autres études internationales, que le harcèlement diminue fortement en lycée passant à 1,3% de harcèlement sévère, soit 27 830 lycéens sur les 2 140 900 lycéens. Si l'on compte le harcèlement modéré, le chiffre monte alors à 3,4% soit environ 73 000 lycéens.

Si l'on projette les chiffres obtenus par les enquêtes et les recherches internationales sur la population globale d'élèves, le nombre total d'élèves harcelés de façon sévère est de 383 830 élèves, du cycle 3 en école primaire jusqu'au lycée, et de 700 600 élèves si l'on inclut le harcèlement modéré.

Concernant le cyberharcèlement, l'enquête de la Depp montre que 4,5% des collégiens subissent du cyberharcèlement.

1 élève sur 5 a connu de la cyberviolence⁴.

LE HARCÈLEMENT INSCRIT DANS LA LOI DE REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 prévoit que : « La lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ). Ce programme d'actions sera régulièrement évalué, pour être amendé si nécessaire. »

¹ www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/connaitre-les-resultats-des-enquetes-nationales/enquete-de-climat-scolaire-eleves-premier-degre.html

² www.education.gouv.fr/cid57111/L-education-nationale-en-chiffres.html

³ Durant l'année scolaire 2013-2014 (avril 2014) la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne – OUIEP et l'Observatoire européen de la violence à l'école ont réalisé la première grande enquête exploratoire de victimation et climat scolaire auprès de lycéens de 16 académies métropolitaines, avec l'aide des équipes mobiles de sécurité et en concertation avec la Depp. Ces résultats quantitatifs portant sur 13 813 questionnaires dépouillés.

⁴ www.education.gouv.fr/cid58122/un-collegien-sur-cinq-concerne-par-la-cyberviolence.html

L'ACTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE 2012 À 2014

En 2011-2012, une première campagne de lutte contre le harcèlement à l'école a permis de faire connaître ce fléau au grand public. Un réseau de référents « harcèlement » a été mis en place, notamment, pour organiser le dispositif « Stop harcèlement ». Un site Internet « Agir contre le harcèlement » a été créé ainsi que différents supports pédagogiques.

En novembre 2012, le ministre de l'Éducation nationale a installé **une délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire**. Sa mission est d'élaborer des propositions pour relancer la politique de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et d'accompagner sa mise en œuvre sur le terrain.

En juillet 2013, la mise en place d'un plan de prévention du harcèlement dans chaque école et chaque EPLE a été inscrite dans la loi d'orientation et de refondation de l'École de la République et **le 26 novembre 2013, les quatre grands axes de cette politique** ont été dévoilés par le ministre de l'Éducation nationale, lors du lancement de la campagne « Agir contre le harcèlement à l'école » : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge.

L'année scolaire 2013-2014 a été consacrée à la réalisation de très nombreux supports pédagogiques, au renforcement de la formation des référents « harcèlement » et à une mutualisation progressive d'outils et de procédures.

LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Au niveau national : le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche via la mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire ;

En académie : les recteurs, les 250 référents académiques « harcèlement », les conseillers techniques médico-sociaux, les inspecteurs académiques et inspecteurs pédagogiques régionaux établissement et vie scolaire (IA-IPR EVS), les proviseurs vie scolaire (PVS), les groupes « climat scolaire », les équipes mobiles de sécurité et tout autre personnel concerné ;

À l'échelle départementale : Les inspecteurs d'académies-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-Dasen), les référents départementaux « harcèlement », les conseillers techniques, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et tout autre personnel concerné ;

Dans les écoles et les établissements : les équipes éducatives sous l'impulsion des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement.

De nombreuses associations et organisations : les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), le réseau Canopé, E-Enfance, la FOEVEN, les Francas, la Ligue de l'Enseignement, l'Observatoire international de la violence à l'école, l'Office central de coopération à l'école, les Petits citoyens, l'Unicef... Certaines collectivités, d'autres ministères (ministère des

affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, ministère de l'intérieur, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) s'intéressent également à cette problématique. Les mutuelles (MAIF, MGEN, MAE) sont également partenaires des actions conduites par le ministère de l'Éducation nationale.

LE HARCÈLEMENT MORAL RECONNU COMME UN DÉLIT

Depuis le 4 août 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit un nouvel article 222-33-2-2 dans le code pénal. Le harcèlement moral est explicitement reconnu comme un délit. Il devient une incrimination autonome en dehors de la sphère professionnelle ou de la vie de couple. Il peut donc concerner le harcèlement entre pairs en milieu scolaire et également le cyberharcèlement. Les familles peuvent désormais déposer une plainte sur le fondement de cet article. Si un service de police ou de gendarmerie refuse de recevoir une plainte, tout citoyen peut adresser cette plainte directement et par écrit au Procureur de la République du tribunal de grande instance. L'article cité vise le harcèlement moral ou psychologique. Mais le harcèlement peut également renvoyer à des actes susceptibles de recevoir d'autres qualifications pénales : injures, diffamations, menaces, extorsions, discriminations, violences physiques.

LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE EN 2013 ET 2014 AU NIVEAU NATIONAL, DANS LES ACADÉMIES ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

LES 4 AXES DU PLAN DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA CAMPAGNE LANCÉE LE 26 NOVEMBRE 2013 : SENSIBILISER, PRÉVENIR, FORMER, PRENDRE EN CHARGE

SENSIBILISER

Au niveau national

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a développé une stratégie digitale reposant sur un site Internet, centre de ressources : « Agir contre le harcèlement à l'école » et une page Facebook à destination des professionnels et du grand public : www.facebook.com/agircontreleharcelementalecole.

Deux évènements, en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont contribué à faire connaître la politique menée : le lancement de la campagne en novembre 2013⁵ et la remise du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » en avril 2014 : 823 vidéos et affiches ont été réalisées en 2013-2014 . La deuxième édition a été lancée en juin 2014 . Les lauréats seront connus en avril 2015.

Dans les 30 académies :

- 20 académies ont sensibilisé leurs personnels de direction
- 27 académies ont sensibilisé les élus des conseils académiques à la vie lycéenne
- 20 académies ont sensibilisé les inspecteurs de l'éducation nationale (1^{er} degré)
- 14 académies ont organisé des colloques et conférences

PRÉVENIR

De très nombreux outils (vidéos, dessins animés, guides pédagogiques, fiches conseils) ont été créés pour les équipes éducatives.

Le ministère assure également une mutualisation des outils et des projets innovants mis en place par les écoles, les EPLE, les autorités départementales et/ou académiques et les partenaires.

⁵ www.education.gouv.fr/cid75274/agir-contre-le-harcelement-a-l-ecole.html

⁶ www.education.gouv.fr/cid78702/ceremonie-de-remise-des-prix-mobilisons-nous-contre-le-harcelement-lundi-7-avril-2014.html

⁷ eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-harcelement.html

La première édition du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement », financé par la mutuelle MAE, a permis la réalisation de 823 affiches et vidéos par des collectifs d'élèves dans toutes les académies. Ces projets étaient accompagnés par des plans de prévention pour favoriser une démarche globale d'actions contre le harcèlement. Ces créations servent désormais de supports pédagogiques dans les écoles et établissements.

Les lauréats de la deuxième édition seront connus en avril 2014 lors d'une cérémonie officielle.

Les outils à disposition des équipes et des familles

- **Pour aider à la mise en œuvre d'un plan de prévention**, les équipes peuvent consulter le guide « Que faire dans mon école contre le harcèlement ? » et « Que faire dans mon collège et mon lycée contre le harcèlement ? ».
- Un guide sur la cyberviolence est à disposition des équipes ainsi que les ressources réalisées par l'association E-Enfance, la Cnil jeune ou encore le programme Internet sans crainte.
- **Pour la prise en charge**, les professionnels peuvent s'appuyer sur le protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Les élèves et les parents peuvent trouver des fiches conseils sur le site « Agir contre le harcèlement ».

Pour animer des séquences en classe

• Pour les élèves du CP au CM1

Il existe 10 dessins animés réalisés par les « Petits citoyens ». Chaque dessin animé est accompagné d'un guide.

• Pour les élèves de CM1/CM2

Plusieurs vidéos réalisées par des élèves pour le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » sont disponibles comme la « Journée de Junior » ou « Il était une fois Patate ». Des supports créés pour le collège peuvent également servir. Chaque enseignant est en mesure de savoir quelle vidéo ou affiche sera la plus à même de faire réagir ses élèves.

• Pour le second degré

Les trois vidéos, « les claques », « les injures » et « les rumeurs » réalisées en 2012 ont été accompagnées de guides pédagogiques. Les vidéos lauréates du prix ainsi que les vidéos « coup de cœur » choisies par les académies peuvent être utilisées. Ces 44 vidéos sont mises à disposition sur le Dailymotion Education.

Beaucoup de partenaires ou d'associations ont également créé des supports très pertinents. L'ensemble des ressources est consultable ici :

http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/08/140825_campagne_agir_contre_le_harcelement_ressources_harcelement1.pdf

FORMER

Au niveau national

Les référents académiques « harcèlement » présents dans chaque académie et département sont formés régulièrement à l'École supérieure de l'Éducation nationale, (formation sur le climat scolaire sur trois ans inscrit au Plan national de formation). Ces référents assurent ensuite l'organisation de formations en académie avec pour objectif de structurer des réseaux de formateurs au plus près des besoins des écoles et des EPLE.

Des formations en direction des élèves sont également mises en place pour en faire des acteurs de la prévention⁸.

La mission ministérielle de lutte et de prévention contre les violences en milieu scolaire apporte un appui à la construction des formations de formateurs et peut intervenir lors de ces formations pour les académies en effectuant la demande.

Dans les académies et les départements

De nombreuses formations ont été mises en place en 2013/2014, majoritairement dans le 2nd degré, et se poursuivent cette année, notamment pour mieux s'étendre au 1^{er} degré :

- 26 académies disposent de formateurs ;
- 21 académies ont inscrit le harcèlement au programme de formation académique (Paf) ;
- 18 académies forment des élèves ;
- 21 académies organisent des formations sur site.

PRENDRE EN CHARGE

Le ministère a mis en place un réseau de 250 référents « harcèlement » pouvant aider et conseiller les écoles et les établissements pour la résolution d'une situation de harcèlement mais également pour mettre en œuvre des plans de formation et des actions de prévention.

Un numéro vert national, géré par l'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France, **0 808 807 010** est à disposition de toute personne concernée par une situation de harcèlement. Des plateformes téléphoniques existent également à l'échelle académique avec des numéros dédiés pour chaque rectorat. Les référents « harcèlement » font ensuite le lien entre l'école ou l'EPL et les parents pour aider à une résolution rapide de la situation.

Un numéro spécifique, Net-Écoute est disponible pour les cas de cyberviolences. Il est géré par E-Enfance : **0 800 200 000**.

Des protocoles, fiches conseils et guides ont été créés pour aider les équipes à prendre en charge efficacement les situations de harcèlement. Ils sont disponibles sur le site Agir contre le harcèlement dans la rubrique « Que faire ? Qui contacter ? ».

BILAN 2014 DE LA PLATEFORME NATIONALE « STOP HARCÈLEMENT »

La plateforme fonctionne avec une dizaine d'écouterants, tous professionnels, du lundi au vendredi, de 9h à 18h, avec 2 écouterants entre 9h et 16h et 1 écouterant entre 16h et 18h. Elle est ouverte toute l'année sauf du 15 juillet au 15 août.

Elle a traité 3 619 appels en 2014 :

- 1 343 appels ont permis de renseigner les appelants sur les démarches à suivre ;
- 1 226 appels ont été transmis aux référents ;
- 1 050 appels concernaient des demandes qui ne relevaient pas directement d'une situation de harcèlement.

Au-delà des appels traités par la plateforme nationale, de nombreuses situations remontent directement aux référents « départementaux » et académiques » ou à d'autres services départementaux et académiques.

⁸ Un exemple d'action à Orléans-Tours : http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/acad/presse/communiques_de_presse/140113_CP_Formation_ambassadeurs_harcèlement.pdf

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT ?

ÉLÈVES
(victimes ou témoins)
PARENTS

PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION

OPTION A



EN PARLER À UN ADULTE
DE L'ÉTABLISSEMENT :
enseignant, infirmier(e) scolaire,
conseiller principal d'éducation,
assistant(e) de service social...

OPTION B

N° VERTS NATIONAUX

0808 807 010

« Stop harcèlement »



écoute, conseil

*s'il y a une nécessité de prise en charge,
transmission sécurisée de la situation
au référent académique qui accompagne
l'établissement dans la prise en charge*

0800 200 000

« Net écoute »

DIRECTEUR
D'ÉCOLE ou CHEF
D'ÉTABLISSEMENT

prise en charge
selon le
protocole



REPÉRER



ÉCOUTER



ORIENTER L'ÉLÈVE
vers le directeur
d'école ou le chef
d'établissement

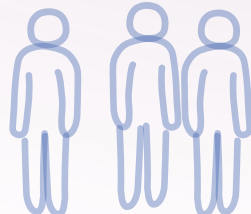
1

Recueillir
le témoignage
de l'élève victime



2

Mener des entretiens :
avec les témoins séparément,
avec l'auteur présumé (sans dévoiler
l'identité de la victime),
avec les parents des
victimes, témoins,
auteurs (séparément)



3

Décider des mesures de
protection pour la victime
et punition, sanction ou
mesure de réparation
pour l'auteur



4

Suivre la mise en œuvre
des mesures prises et
rencontrer l'élève victime
et ses parents



LE BILAN DES ACTIONS MISES EN OEUVRE : L'ENQUÊTE ORCHESTRA

MÉTHODOLOGIE

Afin de mieux mesurer l'impact, pendant l'année scolaire 2013-2014, de la politique conduite sur le harcèlement et d'accompagner les académies dans sa mise en application et son déploiement ; une enquête a été réalisée par la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire à destination des référents « harcèlement » des 30 académies.

Cette enquête comportait les 4 grands thèmes de la politique publique mise en œuvre depuis 2013 : « sensibiliser », « prévenir », « former », « prendre en charge ». L'ensemble des académies a répondu au questionnaire.

RÉSULTATS

↳ Sensibiliser

Les académies sont engagées

L'enquête fait apparaître l'engagement des académies et révèle la forte implication de l'ensemble des acteurs sur le territoire national, même si la sensibilisation peut être améliorée en direction du premier degré et des parents d'élèves. **17 académies ont rédigé une circulaire académique présentant la politique de lutte contre le harcèlement.** 20 académies ont travaillé cette thématique en réunion de bassin avec les acteurs de terrain.

Les deux « publics » les plus sensibilisés sont les personnels de direction (chefs d'établissement du second degré) dans 26 académies et les élus des conseils académiques à la vie lycéenne (CAVL)

Dans la mesure où le harcèlement se caractérise par une relation triangulaire : auteur(s), victime, témoins, **les politiques de prévention les plus efficaces sont celles qui ciblent particulièrement les témoins.** À cet égard, **la sensibilisation des élus des CAVL est primordiale.** Il est indispensable de rendre les élèves acteurs de leur prévention. Si les témoins refusent le harcèlement, celui-ci diminuera fortement.

Les acteurs du premier degré sont encore insuffisamment informés

Malgré les efforts déployés en direction de l'enseignement primaire lors de la campagne « Agir contre le harcèlement à l'école » lancée le 26 novembre 2013, il ressort de l'enquête **que les acteurs du premier degré sont moins informés que leurs collègues du second degré.** Il est indispensable, comme l'avait permis la campagne lancée en novembre 2013, de mobiliser davantage les acteurs du premier degré, car c'est souvent à cet âge que débute le harcèlement.

Les parents d'élèves sont encore trop peu sensibilisés

Seules 9 académies ont effectué une information en direction des représentants de parents d'élèves. **La co-éducation est indispensable pour que le harcèlement cesse.** Il faut davantage sensibiliser les parents pour travailler avec eux à la résolution des situations de harcèlement.

➔ Prévenir

Un plan de prévention, davantage mis en place dans le second degré que dans le premier :

Selon les académies en moyenne, 23% d'écoles auraient mis en place un plan de prévention contre le harcèlement et 37% dans le second degré. Ces chiffres sont des estimations, ils ne reposent pas sur une enquête détaillée auprès de chaque école ou EPLE et sont donc à relativiser. Il est difficile de mesurer le nombre d'établissements réellement engagés. En effet, cet engagement peut avoir une intensité variable et, de surcroît, différentes études tendent à prouver **qu'un travail sur le climat scolaire est davantage pertinent qu'un seul travail sur le harcèlement**. Ainsi, un établissement ayant réfléchi à l'implication et à l'écoute des élèves, à la communication interne en cas de repérage d'un jeune en difficulté ou qui travaille à la relation « parents - école » peut avoir moins de problèmes de harcèlement qu'un établissement qui aura réalisé des actions ponctuelles contre le harcèlement.

Pertinence et utilité des outils créés par le ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le site « Agir contre le harcèlement à l'école » et ses outils

L'ensemble des outils est connu par les cadres académiques et départementaux, mais pas suffisamment par les équipes pédagogiques. Les référents estiment que les outils sont pertinents et de très bonne qualité. Il s'agit désormais de les faire connaître au plus grand nombre.

Facebook : un outil mal connu ou qui interroge

La page Facebook est l'outil le moins connu et également celui qui est jugé le « moins utile » par les professionnels. Cette page est pourtant le meilleur relais des actions conduites. Elle est fréquentée majoritairement par des jeunes de 13 à 17 ans, mais ce sont essentiellement des femmes de 25 à 44 ans, le plus souvent des parents d'élèves qui y interagissent. Un certain nombre d'institutions, de syndicats, de collectivités territoriales, de maisons des adolescents ou des « points accueil et écoute jeunesse » suivent cette page tout comme certaines fédérations de parents du public et du privé qui relaient très souvent les statuts postés. A ce jour cette page compte 47 000 « fans ». Ce chiffre est en constante augmentation.

Le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » : une très large participation

Les académies ont toutes participé au prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement ». Plus de 800 projets ont été réalisés. Ce prix récompense des supports de communication collectifs, affiches ou vidéos, qui sont l'aboutissement d'un projet plus global dans chaque établissement. Il a été largement médiatisé par la presse nationale et régionale lui donnant ainsi une forte visibilité. Les supports créés par les équipes servent aujourd'hui de ressources pédagogiques.

➔ Former

Les réseaux de formateurs en académies, encore trop peu de formations de formateurs :

26 académies soit 87% bénéficient d'un « vivier » de formateurs. Si les académies ont des formateurs, très peu mettent en place des formations de formateurs qui pourraient cependant être très efficaces pour toucher rapidement le plus grand nombre d'écoles et d'établissements. 28 académies ont demandé un appui de la délégation ministérielle pour construire leurs formations de formateurs et ainsi gagner en efficacité.

Le second degré davantage mobilisé pour la formation continue

Comparativement aux réponses données pour la sensibilisation, les académies sont moins nombreuses à avoir inscrit le harcèlement dans leur formation continue. Cela peut s'expliquer par la

date de lancement de la nouvelle campagne en novembre 2013 qui a eu lieu après la rédaction et la validation des programmes académiques de formation (PAF) et des autres formations qui sont arrêtées au cours de l'année scolaire précédente.

Un module M@gistère : une forte demande

21 académies demandent la mise en place d'un module M@gistère. Ces modules de formation en ligne existent partiellement car les académies ont beaucoup travaillé sur ces questions.

➔ Prendre en charge

La plateforme téléphonique « stop harcèlement »

24 académies (80 %) trouvent la plateforme académique « stop harcèlement », via un numéro vert national adaptée aux besoins des référents « harcèlement ». Plusieurs académies soulignent la nécessité d'ajouter une rubrique pour prendre en compte les situations qui arrivent par d'autres biais que la plateforme nationale harcèlement. Cinq académies signalent un manque de personnels ayant pour conséquence des absences ponctuelles d'interlocuteurs à leur numéro vert.

Les ressources humaines en académie pour la prise en charge

26 académies disposent d'une équipe ressource interne, 4 n'en possèdent pas. 25 académies ont la possibilité de réunir une équipe pluridisciplinaire en cas de situations complexes. 13 académies ont mis en place des partenariats : police, universités, associations, collectivités territoriales.

Les préconisations des académies pour améliorer la prise en charge

- Mieux informer les équipes pédagogiques et les parents sur les dispositifs existants,
- Former en établissement à l'analyse des pratiques et/ou à l'écoute,
- Travailler davantage en direction du 1^{er} degré,
- Renforcer « l'arsenal » méthodologique des référents « harcèlement » pour les aider à déceler le vrai du faux.

La totalité de l'enquête se trouve sur le site agir contre le harcèlement :
www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/01/resultat_enquete_orchestra_site_agir_2015.pdf

UNE MÉTHODE POUR AGIR SUR LE HARCÈLEMENT : L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE

ASSOCIER LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE EN INTERNE

Pour faire diminuer réellement le harcèlement en milieu scolaire, il est indispensable d'aller-au-delà de ce seul phénomène et de réfléchir à d'autres facteurs déterminants :

- **La co-éducation**, en informant les familles sur les actions conduites dans l'établissement ou simplement en évoquant avec elles cette problématique ;
- **La stratégie d'équipe** car il est essentiel de sensibiliser l'ensemble de l'équipe, de former certains personnels à la prise en charge et surtout de savoir comment s'organiser en interne pour que les élèves sachent à qui s'adresser ;
- Il faut également veiller à ce que les élèves soient régulièrement sensibilisés à cette question. Pour que ces actions de prévention aient un véritable impact, il est important de **rendre les élèves acteurs de leur prévention** : formation d'élèves volontaires, réalisation d'affiches, de vidéos, de journées dédiées au harcèlement. Il faut aussi réfléchir aux espaces d'écoute et de dialogue qui leur sont donnés, dans et hors de la classe et de façon plus générale à **la qualité de vie à l'école**.

Les équipes doivent aussi s'interroger avec les élèves sur la **justice scolaire** en vigueur dans leur école ou leur EPLE. En effet, pour qu'une sanction soit efficace, elle doit à la fois respecter les principes généraux du droit mais aussi permettre à l'auteur de réfléchir à son comportement, et ainsi d'en changer.

CRÉER DES PARTENARIATS EN DEHORS DE L'ÉCOLE

Enfin, si l'école peut beaucoup, elle ne peut pas tout. Elle doit **développer des partenariats** avec la justice, la police, les collectivités, les associations, les réseaux de santé pour que les élèves victimes ou auteurs et leurs familles puissent bénéficier des soutiens adaptés.

Ce travail systémique renvoie à la méthode « climat scolaire » qui permet dans une démarche collective de créer davantage de lien entre l'éducatif et le pédagogique. Ainsi, tout en aidant les victimes de harcèlement, cette approche permet, comme le montrent les recherches internationales, d'améliorer les résultats scolaires, le bien être des élèves et des professionnels, de faire diminuer l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Un site de référence sur le climat scolaire est en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

Coordination :
Délégation ministérielle
de prévention et de lutte
contre les violences
en milieu scolaire

UNE MÉTHODE : AGIR SUR LE HARCÈLEMENT PAR LE CLIMAT SCOLAIRE SENSIBILISER - PRÉVENIR - FORMER - PRENDRE EN CHARGE

STRATÉGIE D'ÉQUIPE

- Sensibiliser le grand public, les acteurs académiques et départementaux
- Mettre à disposition des ressources (vidéos, guides...)
- Animer le réseau des référents « harcèlement »
- Former les cadres au Plan national de formation (PNF)
- Accompagner les formations de formateurs en académies
- Former les jeunes ambassadeurs lycéens
- Animer la page Facebook et le site « Agir contre le harcèlement »

COÉDUCATION

- Faire participer les fédérations de parents aux groupes de travail, et au jury du Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »
- Diffuser les fiches conseil pour les parents
- Communiquer en direction du grand public : Facebook et site Internet « Agir contre le harcèlement »
- Faire connaître le n° vert national 0808 807 010
- Favoriser la coéducation : « Mallette des parents » et autres outils

DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Former les ambassadeurs lycéens pour les académies volontaires
- Mettre à disposition des ressources réalisées pour et par les élèves
- Reconduire le Prix : « Mobilisons-nous contre le harcèlement », 2^e édition
- Valoriser les actions des élèves sur le site « Agir contre le harcèlement » et la page Facebook
- Faire participer les représentants d'élèves dans les groupes de travail nationaux et en tant que jury du Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

POLITIQUE NATIONALE SUR LE HARCÈLEMENT

QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

- Publier sur les sites « Agir contre le harcèlement » et « Climat scolaire » les analyses scientifiques et les actions de terrain
- Prévenir les risques psycho-sociaux chez les personnels
- Valoriser les actions d'écoles et d'établissements

JUSTICE SCOLAIRE

- Refonte des textes nationaux : règlement type des écoles maternelles et élémentaires, développement des mesures de responsabilisation
- Publication d'un guide « Pour une justice en milieu scolaire préventive et restauratrice »
- Valoriser les outils académiques sur le site « Climat scolaire »

PARTENARIAT

- Associations d'éducation populaire et associations spécialisées
- Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Agriculture
- Mutuelles partenaires (MAE, Maif, MGEN)
- Facebook

SERVICES DÉCONCENTRÉS

UNE MÉTHODE : AGIR SUR LE HARCÈLEMENT PAR LE CLIMAT SCOLAIRE SENSIBILISER - PRÉVENIR - FORMER - PRENDRE EN CHARGE

STRATÉGIE D'ÉQUIPE

- Sensibiliser tous les cadres (circulaire, réunion, Intranet...)
- Croiser les regards et communiquer entre services académiques et départementaux
- Articuler les actions des différents services et personnels concernés
- Participer aux formations du Plan national de formation (PNF)
- Action à intégrer dans les groupes «climat scolaire» et dans les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

COÉDUCATION

- Rencontrer les représentants de parents d'élèves
- Communiquer sur le plan de prévention via le site / portail / réseaux sociaux
- Organiser des actions / informer les parents

DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Établir un lien avec le délégué académique à la vie lycéenne
- Développer des initiatives auprès des CAVL / CVL / CVC / élèves volontaires
- Organiser le Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »
- Déployer des actions en direction des jeunes (ambassadeurs...)
- Valoriser sur les médias sociaux les actions des élèves

POLITIQUE ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENTALE

QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

- Être attentif aux signaux faibles (via les signalements, les retours du terrain, les indicateurs variés...)
- Accompagner, conseiller et valoriser les actions des écoles et des EPLE
- Être présent pour les personnels en difficulté
- Accompagner une école ou un établissement après une situation grave

JUSTICE SCOLAIRE

- Faire connaître à tous les personnels les textes nationaux
- Aider à la mise en place de conventions sur les mesures de responsabilisation
- Engager une réflexion collective sur la justice scolaire

PARTENARIAT

- Connaître les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- Développer les partenariats (collectivités, police, justice, associations)
- Recenser les partenaires pour la prise en charge (Maison des adolescents, psychologues, Inavem...)
- Établir la liste des associations agréées en rappelant la procédure d'intervention en école / EPLE

FORMER DES FORMATEURS > 3 OBJECTIFS

- Démultiplier les sensibilisations sur site au plus près des besoins
- Accompagner les écoles et les EPLE dans la mise en place de plan de prévention
- Former des personnes ressources plus spécialisées pour la prise en charge des élèves victimes et auteurs

STRATÉGIE D'ÉQUIPE

LES INCONTOURNABLES

- Sensibiliser tous les personnels (administratifs et techniques compris) régulièrement et sur le long terme
- Former des personnes ressources pour la prise en charge
- Formaliser le circuit d'information dans l'établissement

ACTIONS AU CHOIX

- > Conférence sur site
- > Formation de personnes ressources sur site
- > Organigramme connu de tous (équipe, élèves, parents),
- > Travail sur la communication interne...

COÉDUCATION

LES INCONTOURNABLES

- Communiquer sur le harcèlement en direction des parents d'élèves
- Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur
- Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents

ACTIONS AU CHOIX

- > Courrier
- > Mention sur le site Web
- > Café des parents
- > Liens avec les maisons de quartier
- > Rencontre avec les parents délégués
- > Présentation de projets d'élèves aux parents...

DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

LES INCONTOURNABLES

- Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme
- Motiver les élèves par des actions concrètes

ATTENTION : un plan qui ne repose que sur des actions conduites par les élèves pour les élèves (*peer to peer*) est contreproductif

ACTIONS AU CHOIX

- > Séances de sensibilisation
- > Création d'affiches, de vidéos, blogs, webradios, cafés-débats
- > Formation d'élèves ambassadeurs
- > Lien avec les programmes (sciences, français, histoire...)

PLAN DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ (CESC)

QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

LES INCONTOURNABLES

- Savoir accueillir les nouveaux arrivants
- Organiser des événements collectifs
- Surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives...)

ACTIONS AU CHOIX

- > Journée de prérentrée
- > Journée d'intégration
- > Rituels d'accueil dans la classe
- > Espace d'écoute
- > Aménagement des espaces de la cour

JUSTICE SCOLAIRE

LES INCONTOURNABLES

- Mettre en place des règles claires appliquées par tous (adhésion de tous les adultes)
- Faire participer les élèves à l'élaboration des règles
- Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction...)

ACTIONS AU CHOIX

- > Conseil coopératif en primaire
- > Réunion avec les délégués
- > Mobilisation des conseils à la vie collégienne et lycéenne

PARTENARIAT

LES INCONTOURNABLES

- Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur
- Organiser les circuits d'information avec les partenaires
- S'appuyer sur les partenaires pour le traitement (prise en charge individuelle)

ACTIONS AU CHOIX

- > Proposer des actions partenariales en lien avec les associations, la police, les collectivités
- > Inviter les partenaires aux actions de sensibilisation, faire connaître les actions conduites par l'établissement...

DE NOUVELLES INITIATIVES POUR L'ÉDUCATION NATIONALE EN 2015 ET 2016

SENSIBILISER

→ Envoi d'un courrier à l'ensemble des enseignants pour les sensibiliser sur le sujet

Pour sensibiliser davantage la communauté éducative, et notamment les enseignants, à la lutte contre le harcèlement, un courrier de la Ministre sera adressé le 10 février (Journée mondiale pour un internet plus sûr) à tous les personnels du premier et second degré **en leur rappelant les différents outils mis à leur disposition pour travailler autour du harcèlement**. Il est demandé aux enseignants, dans le respect strict de leurs compétences, de savoir orienter les élèves vers les personnes ressources de l'établissement dans le second degré et, dans le premier degré de savoir prendre en charge collectivement ces problématique avec l'appui des directeurs et des Inspecteurs de l'éducation nationale.

Les enseignants peuvent également aborder cette thématique dans leur discipline (travail sur les normes, les discriminations, l'égalité, le droit, les conséquences physiques du harcèlement, la dynamique de groupe en EPS...) ou dans le cadre de séances de prévention autour des outils existants.

→ Deuxième édition du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

Parce qu'il est nécessaire de toujours renouveler le message auprès des élèves et de les mobiliser au quotidien, **en avril 2015, une cérémonie nationale sera organisée à l'occasion de la deuxième édition du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »**. Les cérémonies académiques sont d'ailleurs en cours.

Comme à l'occasion de la 1ère édition de ce prix en 2014, les productions des élèves serviront ensuite d'outils de prévention dans les écoles et EPLE.

FORMER

→ Renforcement de la formation des IEN et des enseignants du premier degré aux problématiques de harcèlement

Il est indispensable **de renforcer la formation sur le harcèlement dans le premier degré**. C'est en effet dès le plus jeune âge qu'apparaît ce phénomène de harcèlement. Si le mot semble parfois dur à entendre chez de si jeunes enfants, il ne faut pas nier que les violences à répétition prennent naissance dès l'école primaire.

Les IEN seront sensibilisés et formés à cette thématique. La façon de la traiter en école primaire peut être très variable. Ce travail peut commencer dès la maternelle, sans parler de harcèle-

ment, mais en travaillant sur les compétences psycho-sociales, l'empathie, les émotions. Autant de sujets qui permettent d'éviter au long terme du harcèlement tout en travaillant sur les compétences langagières des enfants. Les conseils coopératifs, lieux d'écoute, jeux coopératifs sont également des moyens pour lutter contre le harcèlement et valoriser les valeurs du vivre-ensemble.

↪ Développement d'un parcours de formation sous la forme d'un M@gistère

Pour aider au déploiement de ces formations en direction de tous les personnels, et plus spécifiquement en direction du premier degré, **un parcours M@gistère sera mis en œuvre**. Il permettra aux enseignants, dans le cadre de leur formation continue, de valider des modules spécifiques dédiés à la lutte contre le harcèlement.

Ce parcours M@gistère se composera de trois parties adaptées au premier et second degré :

- Une partie pour **comprendre ce phénomène** et connaître tous les outils à disposition ;
- Une partie pour apprendre à mettre en place un plan de prévention en **suivant la méthode du climat scolaire** qui permet ainsi de travailler également sur d'autres thématiques prioritaires : renforcement de la coéducation, des partenariats, de l'engagement des élèves, d'une justice scolaire, d'une stratégie d'équipe pour faire face collectivement à ces problèmes et enfin sur la qualité de vie indispensable au bien-être des élèves, mais aussi de l'ensemble des professionnels ;
- Une partie sur **la prise en charge des élèves auteurs et victimes** de harcèlement avec des outils de médiation et de communication et avec des exemples de sanctions à vocation éducative.

PRENDRE EN CHARGE

↪ Mise à disposition d'une carte interactive permettant aux élèves, parents et partenaires d'avoir accès aux ressources existantes

Une carte interactive sera mise à disposition de tous afin de permettre aux parents et aux différents acteurs d'avoir accès à l'ensemble des ressources (maisons des adolescents, accompagnement psychologique...). En effet, le harcèlement ne pourra diminuer réellement que si tous : enfants, jeunes, parents, professionnels travaillent conjointement. Un enfant blessé par le harcèlement peut avoir besoin d'un soutien particulier tout comme un enfant auteur de harcèlement qui a pu développer un rapport à la violence anormale. Il faut donc que l'école joue son rôle éducatif mais que le suivi individuel, au besoin, puisse être assuré par d'autres partenaires dans un dialogue nourri et construit avec les familles.

↪ Création d'un numéro de téléphone gratuit à 4 chiffres et mobilisation des médias autour d'une Journée harcèlement en 2016

Pour simplifier la mémorisation du numéro vert, le **Ministère va proposer la création d'un numéro à 4 chiffres**.

Le phénomène de harcèlement restant largement sous-estimé par le grand public, les professionnels et les parents eux-mêmes, le ministère proposera aux médias de participer à la mobilisation autour d'une journée qui sera consacrée à ce thème, pour briser le silence.



www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr

Contact presse : 01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

